

AVISU CESEC 2021-65¹
AVIS CESEC 2021-65

Relatif à
Rilativu à

**L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la
Fraternité du partage pour la construction d'un lieu de vie innovant à
destination des personnes en situation de grande marginalité sur le
territoire du grand Aiacciu**

**L'attribuzioni di una subvinzioni eccezzionali d'investimentu a '
Fraternité du partage ' pà a custruzzioni di un locu di vita à prò di i
parsoni scantati nantu à u tarritoriu di Aiacciu è circondu**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 29 novembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la Fraternité du partage pour la construction d'un lieu de vie innovant à destination des personnes en situation de grande marginalité sur le territoire du grand Aiacciu;**

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 52

NPAV : 0

ABS : 0

Contre : 1 (P. SANTONI)

Pour : 51

Vistu a lettera di presentazione di u 29 di nuvembre di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente è Culturale di Corsica relativu à l'attribuzioni di una suvvinzioni eccezzionali d'invistimentu a ' Fraternité du partage ' pà a custruzioni di un locu di vita à prò di i parsoni scantati nantu à u tarritoriu di Aiacciu è circondu ;

Après avoir entendu, Laurence GIUNTINI, Direction de l'insertion et du logement

Sur rapport de Julie PANTALONI-BARANOVSKY, pour la commission " Précarité, solidarités, santé, cohésion sociale et habitat sport et vie associative " ;

À nant'à u raportu di Julie PANTALONI-BARANOVSKY pè a Cummissione precarietà – sulidarità, salute, cuesione suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa»

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 13 décembre 2021, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 13 di dicembre di u 2021, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Fraternité du partage, association qui œuvre dans l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion, notamment les grands marginaux, et soutenue par la Coordination de lutte contre les exclusions (CLE), souhaite créer un lieu d'accueil à haut seuil de tolérance, dans le cadre d'un projet dénommé Paese di legnu.

La Collectivité de Corse envisage l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement pour soutenir financièrement ce projet. C'est l'objet du rapport qui est soumis **au CESECC** pour avis.

Le CESECC salue le côté innovant de ce projet, qui constituera la première expérimentation en France d'un lieu destiné à accueillir les personnes en situation de grande marginalité en acceptant les animaux et en travaillant sur les addictions.

Il considère que ce projet, outre son aspect innovant, a valeur d'exemple à plus d'un titre :

- ✓ Il fait preuve d'une souplesse qui lui permettra de s'adapter, au terme de la période de trois ans prévue, aux différentes situations qui jalonnent son évolution (déménagement en cas de changement d'implantation, changement de destination et d'objet en fonction des besoins, etc.).
- ✓ La réplique des composantes de ce projet est possible pour d'autres domaines d'activités, d'autres destinations, ou d'autres territoires (prise en charge des étudiants en situation de grande précarité, par exemple).
- ✓ Il a recours aux circuits courts et aux productions locales.
- ✓ Il peut conduire à des sorties positives du dispositif, comme en témoigne la première expérimentation menée pendant le confinement.
- ✓ C'est un projet urbain, qui correspond donc aux caractéristiques des situations prises en charge.
- ✓ Le volet social du projet est complet, en faisant intervenir concomitamment de multiples compétences (Médecin addictologue, travailleurs sociaux, etc.).

De manière plus générale, **le CESECC constate**, dans la période actuelle, que les indicateurs de la précarité et de la pauvreté se dégradent extrêmement rapidement et qu'il conviendrait, à ce titre, d'intensifier le travail d'anticipation et de prévention des situations de précarité.

Par ailleurs, **le CESECC constate** qu'une fois de plus, les initiatives innovantes viennent du secteur associatif, l'Etat et les collectivités n'intervenant qu'en tant que financeur. Il pourrait cependant être appréciable que ce genre d'opérations puisse aussi faire l'objet d'un portage public.

Enfin, le CESECC estime que, dans le cadre des animations du dispositif social lié au projet, des actions concernant les activités physiques pourraient s'avérer bénéfiques.

Saluant le fait que la Collectivité de Corse soutienne le projet de manière dérogatoire à ses règlements d'aides, **le CESECC émet** un avis très favorable au rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

